**Compte rendu de l’AG du 13/02/2020**

**Présents** : Jesús Alonso Carballés Laure Beltran, Jean-Marc Buiguès, Inès Da Graça, Raphaël Estève, Carla Fernandes, Amélie Florenchie, Cecilia González Scavino, Ilana Heineberg, Valérie Joubert, Soraya Lani, Marie Lorinquer-Hervé, Mélanie Moreau, Manon Naro, Julia Roumier, Lidia Sánchez de las Cuevas, Aurore Sasportes, Barbara Seray, Carolina Sierra, Ronald Soto Quiros, Antoine Ventura

**Représentés** : Silvia Amorim, Frédéric Bravo, Arantza Sarría Buil, Isabelle Touton

**Excusés** : Dominique Breton, Elvezio Canonica, Sophie Coussemacker, Marthe Czerbakoff, Joy Courret, Barbara Dos Santos, Marta Lacomba, Ana Milena Pabon, Laurence Mullaly, Nuria Rodríguez Lázaro, Lise Segas, Isabelle Tauzin

**Point 1**: La date de l’élection pour le poste vacant des représentants doctorants au Conseil d’équipe est fixée au 26 mars sous réserve de confirmation par la Direction de la Recherche de l’UBM. Les candidatures sont à transmettre à la direction de l’équipe avant le 26 février.

**Point 2**: Une motion rédigée par des membres d’Ameriber est lue par Cecilia González Scavino. La voici reproduite.

*Depuis la publication des rapports préparatoires au projet de Loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR), leur contenu ne fait que susciter de nombreuses inquiétudes dans notre communauté universitaire et scientifique.*

*Les membres de l’équipe de recherche EA 3656 AMERIBER, réunissant les hispanistes et lusistes de l’Université Bordeaux Montaigne, souhaitent s’associer à toutes les voix issues des unités de recherche et des sections du CNRS qui ont déjà exprimé leur rejet d’un grand nombre de propositions contenues dans ces rapports.*

*Face à des dispositions qui préconisent une logique de concurrence, accélèrent la précarisation et remettent en question le statut d’enseignant-chercheur, nous décidons de suspendre dès à présent la transmission du rapport d’évaluation de notre laboratoire à notre établissement universitaire et au Haut Comité pour l’Évaluation de la Recherche et de l’Enseignement Supérieur (HCÉRES), rapport dont nous retiendrons les résultats jusqu’à nouvel ordre.*

*L’équipe de recherche AMERIBER s’associe aux différentes mobilisations en cours pour combattre des orientations prises par des réformes et projets de réforme qui tendent à altérer les logiques de l’ESR (collégialité dans la décision et le recrutement, liberté de recherche) et le contrat social (décret du 1er janvier 2020 sur la rupture conventionnelle de contrat dans la fonction publique, développement de la précarité des enseignants et des personnels BIATSS par la multiplication des contrats en CDD, et étudiante par la non résorption des besoins sociaux), et qui touchent l’ensemble de la société en allant à l’encontre de nos valeurs en tant qu’universitaires et citoyens, ainsi que de notre attachement au service public et à la devise de la République française (« Liberté, égalité, fraternité »).*

Après discussion entre les membres de l’assemblée, la motion est votée à l’unanimité moins une abstention.

Il est ensuite procédé à deux autres votes.

La souscription à la motion émanant du laboratoire Telem que voici reproduite.

*Nous enseignants-chercheurs de l'université Bordeaux-Montaigne, réaffirmons notre opposition à l'actuel projet de loi dit LPPR. Si cette loi s'applique, le HCÉRES jouera bien plus qu'aujourd'hui un rôle cardinal dans la nouvelle architecture de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche. Plus que la seule carrière des universitaires et les modifications statutaires, l’évaluation définira et structurera tout l’enseignement supérieur et la recherche. Toute contractualisation se fera avec une rétroaction de l'évaluation sur les moyens, amplifiant ainsi l’obligation de résultats quantitatifs. Les articles 8 à 10 instaurent un conditionnement fort des moyens alloués aux résultats obtenus : l’évaluation-sanction des laboratoires, des établissements et des formations deviendra la norme. Selon la ministre Madame Vidal, « ce qui fait la spécificité de notre communauté, c’est d’être dans une compétition qui implique un travail d’équipe. C’est ce qu’on appelle “coopétition” — ce mot-valise qui mêle compétition et coopération — traduit bien l’émulation collective qui définit la recherche ».*

*Non. Ce sont la collaboration fertile et la disputatio qui fondent la recherche. La compétition, quel que soit le nom par lequel on la désigne, dénature le travail des universitaires, accroît les inconduites scientifiques et met en difficulté les laboratoires, les composantes et les services. En outre, fondée presque exclusivement sur une pratique exacerbée de l’évaluation quantitative, elle favorise la reproduction, le conformisme, les situations de rente et les pouvoirs installés. Les sciences ont pour seule vocation la société qui les sollicite et pour seul objet l’inconnu qui est devant elles. Elles ont besoin du temps long. Une loi de programmation qui les soumet à la seule concurrence, aux évaluations-sanctions permanentes et aux impératifs de rentabilité à court terme, les conduit à leur perte.*

*Comme nous nous opposons à cette loi, nous nous opposons à l'extension programmée du rôle du HCERES dans l'évaluation de nos unités de recherche, de notre établissement et de nos formations.*

La motion est adoptée à l’unanimité.

Le dernier vote porte sur la journée d’action du 05 mars dont l’observance est elle aussi adoptée à l’unanimité